

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
CREYSSE - Commune

PROCÈS-VERBAL

Séance du 05 mars 2026

Le jeudi 05 mars 2026 à 18h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 26 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Pierre CIRCAL, Guy FLOIRAC, Francis FOLLET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Représentés : Denis GAILLET représenté par Guy FLOIRAC

Absents et excusés : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL

Ordre du jour

- ✓ Délibération : nomination d'un secrétaire de séance
- ✓ Délibération : arrêt du précédent procès-verbal
- ✓ Élections municipales : organisation du bureau de vote
- ✓ Divers

Ouverture de la séance à 18h00.

Délibérations de la séance

Nomination du secrétaire de séance (N° DE_2026_06)

M. Laurent WIRTH est désigné secrétaire de la séance.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 janvier 2026 (N° DE_2026_07)

Le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2026 est arrêté à l'unanimité, sans annotations ni modifications.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Élections municipales : organisation du bureau de vote

Après avoir présenté ses remerciements aux membres du Conseil municipal pour le travail accompli pendant cette mandature, le Maire a abordé la question de l'organisation du bureau de vote en vue des élections municipales du 15 mars 2026.

Il a rappelé les horaires d'ouvertures du bureau de 8h à 18h.

Le Maire est désigné comme Président du bureau de vote avec Denis Gaillet pour suppléant.

Quatre assesseurs titulaires ont été désignés : Jean-Pierre Bault, Françoise Lavaud, Francis Follet et Laurent Wirth.

Trois assesseurs suppléants ont été prévus : Pierre Circal, Catherine Toutin et Gabrielle Andries-Roussel.

Les permanences pour tenir le bureau de vote ont été prévues comme suit, étant entendu que le président du bureau serait disponible pendant toutes ses heures d'ouverture :

8h-10h 30 : Guy Floirac, Martine Bournet, Françoise Lavaud

10h 30-13h : Jean-Pierre Bault, Denis Gaillet, Laurent Wirth

13h-15h30 : Pierre Circal, Francis Follet, Gabrielle Andries-Roussel

15h30-18h : Guy Floirac, Martine Bournet, Francis Follet, Catherine Toutin

La seconde liste ne s'étant pas manifestée jusqu'à présent, elle a été prévue sous réserve de demandes émanant de cette liste qui pourrait amener à la modifier pour y intégrer certains de ses membres.

La mise en place matérielle du bureau de vote se fera sous la direction du Maire le samedi 14 mars matin.

Deux isolements seront montés.

Le Maire a rappelé les règles pour le bon fonctionnement du bureau et le bon déroulement du vote.

Divers :

Le Maire avait prévu le vote du Compte Financier Unique, mais le souci technique dont a été victime la Direction générale des finances publiques ayant provoqué un blocage, le CFU 2025 ne peut être voté aujourd'hui. Le Maire peut seulement en faire la présentation succincte et son résultat (47 754,25€), sans qu'il puisse donner lieu à un vote. Ce vote ne pourra intervenir, après une présentation détaillée, que lors de la prochaine séance du nouveau Conseil municipal (lors de la séance du vote du Budget primitif 2026).

L'association « No School » qui doit se réunir au camping avec une possibilité de repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps a demandé également de pouvoir disposer de tables et bancs. Le Conseil municipal a approuvé la location de la salle, avec fourniture de tables et bancs à cette association par 9 voix pour et 0 contre.

Un stage de chant choral, dirigé par un chef de chœur de Reims, est prévu au cantou de Floirac. Un concert est proposé à Creysse pour 400€ TTC (ou « au chapeau ») à l'une des dates suivantes : 26, 27, 28, 29 ou 30 juillet 2026. Le Conseil municipal a approuvé le principe d'un concert « au chapeau » sur l'esplanade François Gouygou. Ce concert pourrait éventuellement se dérouler au camping.

L'association « Wonderfull Swing » propose un spectacle de danse le 16 mai 2026. Il pourrait avoir lieu soit sur l'esplanade François Gouygou, soit à la salle polyvalente en cas de pluie.

À la suite des inondations qu'a subie la commune de Creysse, elle a été déclarée en état de catastrophe naturelle entre le 9 et le 24 février 2026.

Certains bois des têtes des totems pivotantes présentant les éléments remarquables du village étant pourris, les refaire en PVC coûterait 115€ HT par élément. Comme il y aurait 20 éléments à refaire, cela représenterait un coût total de 2300€ HT.

La société qui a fourni le défibrillateur, ne pouvant plus fournir de batterie à partir du mois d'août 2026, il faudra que le prochain Conseil municipal trouve une solution au problème qui va se poser après cette date.

La séance a été levée à 20 heures.

Guy FLOIRAC
Président de séance

Laurent WIRTH
Secrétaire de séance



